



# Rapport annuel 2004





## Organisation Mondiale Contre la Torture

Case postale 21

8, Rue du Vieux-Billard

CH - 1211 - Genève 8, Suisse

Téléphone : 0041/22 809 49 39

Fax : 0041/22 809 49 29

Courrier électronique : [omct@omct.org](mailto:omct@omct.org)

Site internet : <http://www.omct.org>

### Compte postal

Genève 12-5500-1

### Compte bancaire

UBS, n° 279.C8106675.0, Genève, Suisse

### Compte bancaire

Banque LODH, n° 88515, Genève, Suisse



*europe*

Laetitia Sedou, *coordinatrice européenne*

19, Rue du Marteau

B - 1000 Bruxelles, Belgique

Tél/fax : 0032/2 218 37 19

Courrier électronique : [l.sedou@euro.omct.org](mailto:l.sedou@euro.omct.org)

Site internet : <http://www.omct.org>

## L'OMCT remercie

### les stagiaires :

Kate AABY,

Froukje BOELE,

Gaëlle CARAYON,

Chiara COSENZA,

Alison EPTING,

Céline FÜRI,

Sarah JACQUIERY,

Gregory LE COQ,

Ana MANRIQUE,

Vida AMIRMOKRI,

Anne-Sophie BENTZ,

Camille COSENDAI,

Pascale DUMALLE,

Catherine FERRY,

Mohamed GAUDI,

Kelly JONES,

Mohamed LOTFY,

Jacques MEGAM,

Francesca MESSINA,

An NING,

Hannes OPELZ,

Alicia PARY,

Marc ROSEN,

Steve TANNERT,

Rob THOMPSON,

Mouhamadou WAGNE,

France WIESER,

Evariste MUKALA KABALO,

Caroline O'NEILL,

Jacqueline PAPO,

Coline RAPNEAU,

Anaïs SALVIN,

Clément THERME,

Nicolas VALENCIA,

Katrin WEILHAMMER,

Helena ZIEHRL

**ainsi que toutes les personnes ayant collaboré temporairement durant 2004.**

## L'OMCT-Europe remercie

Federica TERZI pour son engagement professionnel et personnel inestimable pendant 18 mois,

### et les stagiaires ayant travaillé à l'OMCT-Europe durant 2004 :

Léa COULET,

Kersty MCCOURT,

Delphine DESSART,

Maria BOGDEVA,

Manuel LAMBERT,

Carlos VALDES SAURA.

# Liste des donateurs à l'OMCT

## Subventions non gouvernementales

Caritas, Suisse

Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (France)

Diakonisches Werk (Allemagne)

Fondation des Droits de l'Homme au Travail (France)

Fondation pour Genève (Suisse)

Fondation Pro Victimis (Suisse)

Fondation OAK (Suisse)

HIVOS (Pays-Bas)

ICCO (Pays-Bas)

Migros (Suisse)

Misereor (Allemagne)

Réseau Universitaire International de Genève - RUIG (Suisse)

## Subventions d'organisations internationales ou intergouvernementales

Commission européenne

Fonds de Contributions Volontaires des Nations Unies pour les Victimes de la Torture

## Subventions gouvernementales

Finlande

France

Liechtenstein

Suède (SIDA)

Suisse

## Cotisations des membres du réseau SOS-Torture

## Club des Cent et donateurs individuels

## Subventions cantonales et communales (Suisse)

### • Cantons

Genève  
Fribourg  
Nidwald  
Schaffhouse

### • Communes

Aïre-la-Ville  
Baden  
Carouge  
Choulex  
Dardagny  
Ecublens  
Erlenbach  
Genève  
Grancia  
Heimberg  
Herrliberg  
Hünenberg  
Laconnex  
La Chaux-de-Fonds  
Lancy  
Le Noirmont  
Meinier  
Prilly  
Pully  
Sion  
St-Sulpice  
Thônex  
Troinex  
Winterthur  
Yverdon  
Zermatt  
Zoug

## Sommaire

- 3** I Une stratégie diversifiée et cohérente
- 3** I Des activités conçues en fonction de l'évolution des besoins
- 5** I Une diversification des activités en fonction des réalités
- 9** I Modes opératoires de l'OMCT
- 13** I Quels résultats ?
- 14** I Les programmes de l'OMCT
- 16** I OMCT-Europe
- 17** I Publications et rapports 2004
- 19** I Conseil exécutif  
Assemblée des délégués  
Conseil consultatif
- 20** I Comité d'organisation  
Fondation de l'OMCT  
Secrétariat international
- 21** I Comptes annuels

“*Le but de ce message est de vous informer que Dieu a répondu à ma prière. Moi et ma famille sommes en (...) où nous avons été réinstallés depuis le 13 du mois en cours. Grand merci pour l'assistance nous octroyé par l'OMCT. (...)*” (sic)

Victime originaire de la République démocratique du Congo, octobre 2004



“*Warm greetings from Kathmandu.*

*I am writing this letter to express my most sincere thanks and gratitude to you all for your concerns, appeals, support and solidarity which helped in my release from Jhapa district prison in eastern Nepal recently. As you all know I was totally innocent, however, those forces which wanted to destroy our organisation and obstruct our work conspired well taking advantage of the obsolete and outdated legal system in Nepal and a corrupt police force which is notorious in framing up people for petty sums. Without your support and solidarity I would have remained in prison even today. I read your appeals and Observatoire annual reporting when I was in prison. I drew a lot of strength and hope from them. I used to think there were people with me in this world and I was not alone in this struggle.*”

Défenseurs des droits de l'homme du Bhoutan, octobre 2004

## Une stratégie diversifiée et cohérente

L'objectif que poursuit l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), éradiquer la torture ou pour le moins faire reculer cette pratique abjecte, ne peut être atteint que par des actions diversifiées attaquant à la fois les causes fondamentales de ce fléau, ses conséquences et prenant également en compte tous les besoins des victimes, aussi bien le rétablissement de la justice bafouée que la réhabilitation ou la compensation – autant que faire se peut – des dommages subis. C'est pourquoi le Secrétariat de l'OMCT, depuis la fondation de l'organisation, s'efforce, pour répondre aux multiples demandes que lui transmettent les organisations du terrain, de diversifier sa réponse tout en s'assurant que les actions et les programmes développés s'articulent les uns aux autres de façon à atteindre l'objectif général fixé.

A l'heure de dresser le bilan d'une année de travail, plusieurs questions doivent être abordées, non seulement pour rendre compte de ce qui a été effectué, mais surtout pour tenter – le plus objectivement possible – de procéder à une évaluation et de dégager des orientations pour le futur.

Il convient donc de s'interroger pour savoir si les buts que l'organisation s'était fixés en début d'année ont été atteints, quels obstacles ont été rencontrés et s'ils ont été surmontés ou non. Cette première évaluation, indispensable, ne nous éclaire toutefois pas sur l'impact des activités telles qu'elles avaient été conçues. En dernière instance, l'aune à laquelle nous devons évaluer notre travail est le résultat de nos activités pour les victimes. Enfin, comme nous le faisons chaque année, nous devons également avoir la lucidité, à la lumière des changements que nous enregistrons, de réorienter nos stratégies pour répondre aux nouveaux défis que nous rencontrons.

Le présent rapport ne prétend pas traiter ces questions de façon exhaustive, d'autres documents pour chacun des programmes et des projets réalisés par l'organisation au cours de l'année fournissent, tant sur le plan narratif que financier, une présentation beaucoup plus détaillée des activités. Tel qu'il se présente, ce bilan dresse un tableau général d'une année de travail de l'organisation et devrait permettre à toute personne intéressée de se faire une idée des activités de l'OMCT.

## Des activités conçues en fonction de l'évolution des besoins

Au cours de ces dernières décennies, en fonction des résultats obtenus et d'une compréhension plus fine des réalités, l'approche de la lutte contre la torture s'est profondément modifiée et l'OMCT a joué un rôle clef dans cette évolution.

Traditionnellement en effet, la lutte contre la torture était intrinsèquement mêlée au combat politique contre les régimes dictatoriaux. Les militaires, les gouvernements autoritaires ou les

autorités dictatoriales de facto qui sévissaient dans de nombreux pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique, ainsi que les régimes totalitaires issus du communisme soviétique ou chinois recourraient aux pires méthodes pour empêcher les oppositions de s'organiser et de se faire entendre. Que ce soit au nom de la doctrine de la sécurité nationale ou de la défense des acquis révolutionnaires, la torture était pratiquée de façon systématique à l'encontre des opposants ou des dissidents.

Pour lutter contre ce fléau, des défenseurs des droits de l'homme avaient eu l'idée géniale de s'appuyer sur l'opinion publique des pays démocratiques pour exercer une pression sur leurs gouvernements pour qu'à leur tour, ceux-ci interviennent, tant sur le plan diplomatique bilatéral qu'au sein des fora internationaux, auprès des régimes totalitaires.

Une intense activité d'interventions urgentes sous forme d'appels, relayée par des demandes diplomatiques – voire des

menaces de sanctions – a permis et permet encore de sauver des vies. C'est pourquoi, lors de sa création en 1986, l'OMCT, qui constitue aujourd'hui la principale coalition internationale d'organisations non gouvernementales (ONG) contre la torture, a repris ce mode d'intervention en l'étendant à un très large réseau d'organisations (plus de 280 à fin 2004) et en confiant la vérification des faits directement aux acteurs de terrain, membres du réseau SOS-Torture, allégeant considérablement la structure internationale.

### Qu'est-ce qu'un appel urgent ?

Les appels urgents sont des interventions écrites qui décrivent en détail le contexte de violations potentielles ou avérées et appellent notamment les autorités concernées à intervenir pour stopper ou prévenir ces abus, conduire les auteurs de ces actes devant la justice, et garantir réparation aux victimes.

Les appels urgents demeurent l'activité pivot de l'OMCT. A fin 2003 et en fonction de l'évaluation de l'exercice écoulé, l'OMCT s'était fixée pour 2004, tout type d'interventions confondu, 415 actions urgentes (Programme Campagnes d'urgence, Programme Droits de l'enfant, Programme Violence contre les femmes, Programme Droits économiques, sociaux et culturels et Programme Défenseurs des droits de l'homme [Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme]). Au 31 décembre 2004, elle a réalisé 521 interventions urgentes dans 71 pays représentant 2'733 victimes, 109 organisations non gouvernementales (ong) et 39 groupes (gps) - les groupes représentant 231'075 personnes. Ces interventions sont diffusées en anglais, en espagnol et, le cas échéant, en français.

## Interventions urgentes en 2004

Programme Campagnes d'urgence		Programme Droits de l'enfant		Programme Violence contre les femmes		Programme Défenseurs des droits de l'homme/Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme		Programme Droits économiques, sociaux et culturels		Totaux	
Interventions urgentes	Victimes	Interventions urgentes	Victimes	Interventions urgentes	Victimes	Interventions urgentes	Victimes	Interventions urgentes	Victimes	IU	V
181	886 + 4 gps	56	615	28	74 + 1 gp	232	563 + 109 ong + 28 gps	24	595 + 6 gps	521	2'733 + 109 ong + 39 gps

Note : les interventions urgentes regroupent les appels urgents, les communiqués de presse et les communications bilatérales.

## Une diversification des activités en fonction des réalités

Dès la fin des années 80, l'OMCT mettait l'accent sur la nécessité de porter une attention particulière à d'autres victimes de la torture que les opposants politiques, et notamment s'inquiétait d'une meilleure prise en charge de tous les autres cas suscitant moins de sympathie spontanée.

Une première étude réalisée par l'OMCT en 1989 montrait que les pays confrontés à de graves difficultés socio-économiques étaient plus fréquemment touchés par la torture ; que des victimes "oubliées" – comme les enfants, les femmes ou les personnes en marge de la société – représentaient souvent un nombre très élevé de cas peu ou mal documentés, tant en raison du manque d'organisations dans ces domaines, que de la situation juridique des personnes concernées. Contrairement aux opposants politiques clairement victimes d'abus d'agents de l'Etat, les violations qui affectent la population de ces secteurs, sont souvent la résultante d'un manque de diligence des autorités qui négligent leurs obligations à leur égard et de violences commises la plupart du temps par des agents non étatiques agissant en toute impunité. Par ailleurs, les détenus de droit commun, moins pris en compte par les campagnes publiques internationales en raison des crimes dont ils sont accusés, sont souvent l'objet de mauvais traitements ou de torture dans une certaine indifférence, d'où – au moins partiellement – les efforts de gouvernements répressifs pour criminaliser les opposants ou les organisations de la société civile.

Il est dès lors apparu nécessaire, non seulement de développer des campagnes d'action urgente spécifiques à certaines catégories de victimes, mais d'agir aussi par d'autres moyens, à savoir de mettre davantage en lumière les causes socio-économiques ou même culturelles (crimes d'honneur) qui conduisent ou peuvent conduire à la torture d'une part et, d'autre part, d'agir non seulement en s'appuyant sur l'opinion publique,

mais aussi en participant activement à l'analyse et au contrôle de la mise en œuvre – dans le droit des Etats concernés – des normes destinées à protéger ces catégories vulnérables.

Des pressions peuvent être exercées sur les gouvernements en vue d'améliorer leurs législations et leurs pratiques en recourant aux organes de contrôle des traités internationaux. Prenant avantage de cette possibilité, l'OMCT présente depuis plusieurs années des rapports alternatifs aux rapports initiaux et périodiques des Etats lors de l'analyse de la mise en œuvre des instruments internationaux qu'ils ont ratifiés dans le domaine des droits de l'homme. Dans ce contexte, l'OMCT et les organisations affiliées à son réseau ne se contentent pas de dénoncer les violations et de demander la sanction des auteurs, mais s'efforcent également de déceler les déséquilibres socio-économiques auxquels il conviendrait de porter remède. En 2004, l'OMCT avait prévu de soumettre aux différents comités des Nations Unies<sup>1</sup> neuf rapports alternatifs rédigés en collaboration avec les organisations locales.

Au 31 décembre 2004, dix rapports avaient été soumis et publiés.

1. Comité des droits de l'homme ;
  - Comité des droits économiques, sociaux et culturels ;
  - Comité contre la torture ;
  - Comité des droits de l'enfant ;
  - Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
- et Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

### *Qu'est-ce qu'un rapport alternatif ?*

Trop souvent, les Etats parties aux conventions et pactes de promotion et de défense des droits de l'homme présentent une image officielle de la réalité, insistant davantage sur l'aspect institutionnel et légal, et n'abordant pas certains points sensibles, tels que la mise en œuvre efficace des mécanismes nationaux destinés à éradiquer la torture et autres violations graves aux droits de l'homme. Les experts membres des comités ne peuvent donc émettre de recommandations utiles que s'ils ont une description exacte et complète de la situation.

Les rapports alternatifs, rédigés conjointement avec des ONG locales, représentent une réelle alternative aux rapports des Etats et brossent un tableau plus objectif de la situation des droits de l'homme dans les pays concernés.



Agir sur les causes premières de la torture constitue un des objectifs les plus importants de l'organisation depuis sa création. C'est la raison pour laquelle, après avoir travaillé pendant plusieurs années de façon empirique sur cette question, l'OMCT a, au cours de l'année 2004, entrepris une recherche fondamentale sur les causes socio-économiques de la violence. Cette étude est l'objet d'un travail en profondeur avec le Réseau Universitaire International de Genève (RUIG) et des partenaires provenant du réseau SOS-Torture, de fondations, des Nations Unies et du Bureau International du Travail (BIT).

Une première série de conclusions a été dégagée dans l'étude intitulée "Correlating Violence and Socio-Economic Inequalities: An Empirical Analysis".

Cette étude a mis en évidence :

"(...) l'inégalité dans le revenu et le développement sont de solides indicateurs permettant de prévoir le niveau de la violence non étatique au sein d'une société et entre les pays. C'est ainsi que la violence non étatique est beaucoup plus élevée dans les pays où une large partie de la population est économiquement défavorisée."

"(...) le revenu a une grande influence, tant sur la violence étatique que sur la violence non étatique."

"(...) on peut raisonnablement induire qu'en influençant le développement socio-économique et en réduisant les inégalités, on développe une stratégie réaliste susceptible de provoquer une réduction des niveaux de violence tant étatique que non étatique."



Cinq pays (Afrique du Sud, Argentine, Egypte, Népal et Ouzbékistan) ont par ailleurs fait l'objet d'une recherche spécifique en collaboration avec des analystes régionaux. Parallèlement, une évaluation a été entreprise pour déterminer dans quelle mesure les différentes institutions internationales prennent en compte les causes profondes de la torture et comment elles développent ou non une stratégie préventive.

Après la publication de ces divers éléments, prévue au printemps 2005, cette recherche devrait culminer en fin d'année avec une rencontre permettant une confrontation entre acteurs du terrain, analystes et décideurs, pour dégager quelques orientations d'actions cohérentes de tous les partenaires concernés afin d'attaquer les causes premières de la torture.





*En janvier 2004, à la demande d'un centre de soins et de soutien aux victimes de la torture et de la violence politique en Europe, l'OMCT a accepté de participer aux frais engendrés par la procédure de recours (dans le cadre d'une demande d'asile politique) intentée par une ressortissante de l'Angola, née en 1949, auprès des autorités compétentes d'un pays d'Europe.*

*Membre de l'Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola (UNITA) depuis 1976, cette ressortissante angolaise a été soupçonnée, de même que son époux, de soutenir matériellement les membres de l'UNITA dans le contexte de la guerre civile prévalant à la suite des élections de 1992. En 1993, elle a assisté à l'arrestation par quatre militaires de son époux dont elle est toujours sans nouvelle. Elle s'est alors enfuie en province où elle a vécu deux ans avant de retourner dans son village natal. En 1995, à son retour, elle a été arrêtée par des soldats du Mouvement Populaire de Libération de l'Angola (MPLA), puis incarcérée dans un cachot de la ville où elle a été torturée durant deux semaines (passage à tabac, brûlures par jets de vapeur, coups de fouet, elle a été témoin d'exécutions sommaires). Elle a profité de son hospitalisation pour s'évader puis elle a vécu clandestinement dans des zones rurales. En 2002, elle a été informée de l'arrestation et de la disparition de son fils. Face aux menaces pesant sur sa personne, elle a alors quitté son pays pour se réfugier dans un pays d'Europe où elle a déposé une demande d'asile politique.*

*En janvier 2004, après examen du dossier de demande d'asile soumis par le centre à l'origine de la demande d'assistance, l'OMCT a accepté de prendre en charge une partie des frais d'avocat engendrés par le recours déposé par cette ressortissante angolaise. Le 13 février 2004, l'OMCT a été informée par le centre de soins à l'origine de la demande d'assistance juridique que cette ressortissante angolaise avait obtenu le statut de réfugiée politique.*

**Victime ayant bénéficié d'une assistance de type juridique dans le cadre du Programme d'Assistance d'urgence aux victimes de la torture (des assistances de type social et médical sont également octroyées).**

## L'assistance demeure prioritaire

Les dirigeants de l'OMCT constataient dès les premiers mois d'activité de l'organisation, que de nombreuses associations sur le terrain devaient faire face à de graves problèmes humanitaires. Que ce soient des victimes gravement altérées dans leur santé, des familles confrontées à des situations politiques et sociales inextricables ou des personnes menacées, une aide humanitaire de premier secours se révélait indispensable pour permettre la survie et tant que faire se peut - la réinsertion des personnes concernées.

Limitant son assistance uniquement aux premiers secours et comptant sur la mobilisation du réseau SOS-Torture pour prendre le relais, l'OMCT mettait sur pied un programme d'assistance d'urgence aux victimes qui devait prendre la forme d'une aide médicale, sociale et/ou juridique selon les cas. Pour 2004, compte tenu de la baisse des ressources pour ce type de programme enregistrée au début des années 2000, l'OMCT avait fixé son assistance à 121 victimes. A fin 2004, et grâce notamment à de nouvelles aides allouées en cours d'année, elle a assisté 136 personnes provenant de 22 pays. L'assistance ne peut se limiter à une aide matérielle aussi précieuse soit elle. Les victimes demandent à ce qu'on les aide à obtenir justice et, si nécessaire, y compris au niveau des instances internationales.

C'est pourquoi, selon des critères stricts, le Programme d'Assistance d'urgence aux victimes de la torture prend en charge certains frais de justice. Par ailleurs, dans le cadre du projet intitulé « Prévention de la torture », l'OMCT a déposé, au nom de victimes de la torture et d'un meurtre survenu en détention, trois plaintes auprès du Comité des Nations Unies des droits de l'homme.

### **Mesures antiterroristes et torture : les défenseurs des droits de l'homme doivent être protégés**

Mr Théo van Boven, ancien Directeur du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, a coutume de rappeler que les informations qui permettent aux instances internationales et aux mécanismes de surveillance de fonctionner proviennent, pour l'essentiel, des défenseurs des droits de l'homme sur le terrain. Or trop souvent, ceux-ci sont l'objet d'attaques et de discrédits, les présentant comme les alliés objectifs de ceux qui s'en prennent de manière violente à l'Etat.

L'année 2004 a encore été fortement marquée par les suites des attentats du 11 septembre 2001 et du 11 mars 2004 qui ont conduit de nombreux gouvernements à privilégier la lutte contre le terrorisme souvent au détriment de la protection et du respect des droits de l'homme. L'OMCT a systématiquement dénoncé ces abus, notamment ceux perpétrés dans les prisons de Guantanamo et d'Abou Grahib. De surcroît, cela l'a amenée également à intensifier son travail de protection à l'égard des défenseurs des droits de l'homme. Comme cela a déjà été signalé à de nombreuses reprises, l'OMCT et son partenaire, la

Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), ne considèrent pas que les défenseurs des droits de l'homme ont droit à un traitement de faveur en raison de leurs activités, mais estiment que le lien qu'ils représentent avec les victimes doit être sauvegardé. Pour cette raison, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme s'est toujours opposé aux autorités répressives qui tentent, par une politique sélective de répression contre les organisations de défense des droits de l'homme, de faire taire les victimes.

Le rapport annuel 2004 de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme sera présenté lors de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en mars-avril 2005.





## Modes opératoires de l'OMCT

Afin de s'assurer que ses actions répondent aux besoins des victimes, l'OMCT fixe chaque année les objectifs qu'elle entend atteindre et les résultats qu'elles espèrent. L'Assemblée générale et le Conseil exécutif ont fixé les orientations suivantes à l'organisation pour le quadriennium en cours.

### Objectifs

- **Veiller à la circulation rapide de données relatives à la torture et autres violations des droits de l'homme relevant du mandat de l'organisation et agir comme centre d'échange d'informations et d'idées ;**
- **Fournir une protection aux victimes ou aux victimes potentielles de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;**
- **Prévenir les actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et mettre un terme aux violations massives des droits de l'homme ;**
- **Octroyer un soutien légal pratique aux victimes et aux ONG nationales souhaitant saisir les mécanismes des Nations Unies ;**
- **Traiter des causes structurelles de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, telles que la pauvreté, la marginalisation et les inégalités, et effectuer un travail de sensibilisation en la matière ;**
- **Diminuer le degré d'impunité des auteurs d'actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;**
- **Venir en aide aux victimes de telles violations dans l'obtention de réparations adéquates ;**
- **Contribuer au développement et à la mise en application d'instruments internationaux efficaces de lutte contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;**
- **Intégrer une perspective de genre et les droits de l'enfant tant aux niveaux national qu'international.**



La stratégie d'intervention de l'OMCT repose sur l'idée que les violations des droits de l'homme doivent être appréhendées en prenant en considération le contexte local et international dans lesquels elles se produisent, ainsi que les acteurs affectés par ces violations, qu'il s'agisse des victimes, des auteurs de ces abus ou de ceux qui se battent pour y mettre un terme.

En conséquence, la pratique de la torture est analysée comme un phénomène illustrant les dysfonctionnements d'une société donnée. Cette analyse conduit à l'examen de tous les facteurs susceptibles de conduire à la torture et autres violations des droits de l'homme, à savoir l'analyse du contexte local, régional et international ; des acteurs directement ou indirectement responsables de ces violations ; des groupes et des individus ayant tenté de résister à ces violations et leurs *modus operandi* ; l'analyse des valeurs que ces groupes et ces individus cherchent à promouvoir, leurs méthodes et leurs stratégies d'intervention dans un environnement de contraintes multiples.

Le Secrétariat international de l'OMCT a développé cette stratégie en étroite collaboration avec les partenaires du réseau SOS-Torture qui comprend les principaux mouvements de défenseurs des droits de l'homme luttant, dans tous les continents, contre la torture. Ces organisations n'échangent pas seulement des informations sur des situations ou des cas particuliers mais également sur leurs expériences respectives acquises en travaillant sur le terrain, sur leurs méthodes d'intervention, leurs évaluations de l'impact de leurs actions et leurs propres réflexions concernant les réformes politiques, législatives, sociales et économiques qui devraient être entreprises pour assurer un plus grand respect des droits de l'homme.

C'est ainsi que la stratégie de l'OMCT accorde une importance particulière à trois éléments interdépendants :

- les attentes des victimes de violations des droits de l'homme ainsi que celles des groupes qui les représentent ;
- l'analyse des différents facteurs susceptibles de conduire à des violations des droits de l'homme ;
- le système normatif international des droits de l'homme.

L'OMCT est convaincue que pour être efficace, toute stratégie de lutte contre la torture doit nécessairement combiner ces trois éléments.

L'un des aspects les plus importants de la stratégie de l'OMCT repose sur le fait que l'organisation adopte une approche intégrant les facteurs fondamentaux de la **prévention**, de la **dénonciation** et de l'**assistance aux victimes**, en plaçant un accent particulier sur la nécessité d'agir en parallèle, dans le cadre des cas individuels, sur les **causes socio-économiques de la torture**.

Les **défenseurs des droits de l'homme**, les **enfants** et les **femmes**, formant des *groupes spécifiques* au regard des causes et des conséquences des violations des droits de l'homme relevant du mandat de l'OMCT, des programmes traitant des besoins propres à ces victimes ont été respectivement établis en 1990, 1991 et 1996. Pour rappel, en 1997, avec la Fédération Internationale des Liges des Droits de l'Homme (FIDH), un projet conjoint, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, a été créé.

## Prévention

L'OMCT part du principe que la prévention de la torture ne peut se réduire à une approche normative. En tant que participant actif au processus de développement de nouveaux instruments internationaux (par exemple dans le domaine des disparitions forcées, des mesures de supervision et de suivi des conditions de détention, etc.), l'OMCT estime que les lois, aussi parfaites soient-elles, ne peuvent être efficaces que si elles sont effectivement mises en application. Ainsi, depuis près de dix ans, l'OMCT soumet, en partenariat avec des ONG membres et non membres du réseau SOS-Torture, des rapports alternatifs aux comités des Nations Unies. Ces rapports constituent une source d'informations objectives essentielle pour les experts membres de ces mécanismes chargés d'étudier la situation des droits de l'homme dans les Etats parties, en mettant notamment l'accent sur les causes socio-économiques de la violence d'Etat. En outre, ces rapports intègrent systématiquement des parties relatives au respect des droits fondamentaux des femmes et des enfants. A cet égard, la promotion de l'égalité entre les sexes et des droits de l'enfant constitue un thème commun à toutes les activités de lutte contre la torture de l'organisation.

En 2004, les dix rapports suivants ont été soumis : Azerbaïdjan au Comité des droits économiques, sociaux et culturels ; Bolivie, Nigeria, Kirghizistan et Philippines au Comité des droits de l'enfant ; Mauritanie au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ; Chili et Grèce au Comité contre la torture ; Bénin et Serbie et Monténégro au Comité des droits de l'homme. Ces rapports sont rédigés dans une des langues de travail du comité concerné, puis traduits dans une des langues nationales du pays considéré.

Trois missions de suivi au Sri Lanka (août 2004), aux Philippines (août 2004) et en Serbie & Monténégro (octobre 2004) ont été réalisées, dans le but de mesurer les progrès réalisés par les Etats et d'accompagner les organisations du terrain dans ce processus.

En 2004, l'OMCT a poursuivi la rédaction d'un guide pratique sur les mécanismes conventionnels et non-conventionnels internationaux et régionaux de protection contre la torture. Ce guide, essentiellement destiné aux ONG locales, membres et non membres du réseau SOS-Torture, et aux victimes, sera publié à l'occasion de la session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en 2006.



## Dénonciation

L'OMCT est consciente du fait que même si toutes les conditions sont réunies, les lois ne seront pas respectées à moins que les violations ne soient systématiquement documentées, que les victimes reçoivent les compensations adéquates auxquelles elles ont droit et que les auteurs des violations soient jugés de manière appropriée. Pour en arriver là, il est impératif d'assurer la mise en place d'un système rapide d'informations pour pouvoir intervenir dès la réception d'allégations fiables d'abus ou de risques d'abus, et si possible avant que les personnes ne soient victimes de sérieuses violations de leurs droits. Cela suppose également un suivi régulier de chaque situation dans le but de s'assurer que chaque cas soit traité par les autorités judiciaires compétentes au plan national, ou lorsque cela n'est pas possible, d'assurer que le cas, selon la thématique, soit transmis aux mécanismes et institutions régionaux ou internationaux appropriés. Enfin, la poursuite judiciaire des auteurs présumés de violations des droits de l'homme est un élément capital aussi bien pour prévenir que de tels actes ne se reproduisent dans le futur, que pour la réhabilitation individuelle des victimes de torture. Le procès et la sanction subséquente d'un tortionnaire ont d'une part, un effet dissuasif conséquent qui prouve qu'il n'existe pas d'impunité pour les violations des droits de l'homme, et d'autre part contribuent au rétablissement d'un système de valeurs qui a été miné par des actes de torture, en faisant passer notamment les victimes de torture pour des criminels qui méritaient ce genre de traitement.

En 2004, 136 victimes de torture (65 dossiers<sup>2</sup>) provenant de 22 pays<sup>3</sup> ont bénéficié de l'assistance juridique, médicale et/ou sociale d'urgence de l'OMCT. Parmi ces victimes, on dénombre 42 femmes et 94 hommes. Sur ces 136 victimes, on dénombre 32 enfants.

Dans le cadre du projet "Prévention de la torture", trois plaintes ont été déposées devant le Comité des droits de l'homme des Nations Unies au nom de victimes originaires du Sri Lanka et de la Libye.

**2.** Un dossier peut concerner plusieurs victimes.

**3.** Algérie, Angola, Bangladesh, Cameroun, Colombie, Congo (République démocratique), Ethiopie, Inde, Iran, Kirghizistan, Maroc, Mauritanie, Mexique, Pakistan, Russie, Sierra Leone, Sri Lanka, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie et Turquie.

## Assistance d'urgence aux victimes de la torture

Depuis le début de ses activités, l'OMCT a observé que l'octroi de l'assistance aux victimes doit être envisagé

comme faisant partie intégrante du combat pour les droits de l'homme et non uniquement comme une simple mesure humanitaire destinée à soulager les souffrances individuelles. Sans sous-estimer l'importance de l'assistance humanitaire qui demeure indispensable dans le cadre des conflits armés nationaux et internationaux, l'OMCT pense que l'assistance aux victimes ne doit pas uniquement se focaliser sur les souffrances endurées par la victime pour tenter de les soulager au mieux, mais doit faire passer un message fort sur la culpabilité des auteurs présumés de ces violations. En d'autres termes, l'OMCT travaille avec les victimes pour les aider à récupérer physiquement et psychologiquement tout en les assistant simultanément dans le processus leur permettant de s'assurer que leurs droits soient reconnus et respectés. C'est pour cette raison que l'assistance aux victimes accordée par l'OMCT consiste simultanément en une aide, une assistance à la réhabilitation et un combat contre l'impunité.

## Intégration des facteurs socio-économiques dans la lutte contre la torture

Depuis le début de ses activités, l'OMCT s'est efforcée d'analyser les raisons pour lesquelles la torture était plus largement pratiquée dans les pays confrontés à de graves difficultés socio-économiques et affectait les secteurs les plus pauvres de la population. Il est important de relever qu'à l'époque, certaines organisations qui mettaient plus particulièrement l'accent sur la défense des prisonniers politiques ont mis en doute cette approche visant à prendre en considération les cas de torture affectant les personnes marginalisées et les délinquants de droit commun. Au fil des ans, l'OMCT est parvenue à démontrer que les facteurs conduisant à la survenance de la torture sont largement liés aux problématiques socio-économiques et qu'une action dans ce domaine peut avoir des répercussions positives sur la prévention de la torture.

## Quels résultats ?

Les résultats concrets à court terme sont obtenus grâce aux activités centrées sur les victimes (interventions urgentes et octroi d'une assistance directe). Sur le moyen et long terme, les activités de l'OMCT contribuent à induire des changements dans la situation d'un pays, à établir de nouveaux mécanismes et standards sur le plan régional et international et à renforcer la capacité des membres du réseau à défendre et à promouvoir les droits de l'homme. Des exemples d'actions globales incluent la préparation de rapports alternatifs présentés aux comités des Nations Unies, la préparation et la publication de rapports généraux, le lobbying sur la situation d'un pays ou pour promouvoir de nouvelles normes et mécanismes internationaux ; la formation des ONG locales afin de renforcer leur capacité à réagir aux violations ; l'organisation de missions d'enquête ; etc.

Les recommandations et les conclusions des comités des Nations Unies adoptées sur la base des rapports alternatifs de l'OMCT sont ainsi un indicatif concret du travail de l'organisation. L'impact des rapports de l'OMCT se vérifie en évaluant dans quelle mesure les recommandations, les analyses, les propositions détaillées pour remédier à une situation et les suggestions de réformes législatives qui ont été formulées par l'organisation sont reprises par les experts des organes de surveillance de l'application des traités. Leur impact s'évalue également par les amendements apportés aux législations nationales. La présence des défenseurs des droits de l'homme pour présenter les rapports alternatifs aux organes des Nations Unies, conjointement avec l'OMCT, les aide à mieux appréhender le fonctionnement des procédures pour les utiliser plus efficacement dans le futur, aider d'autres organisations sur le

terrain à faire de même et garantir le suivi approprié des recommandations et des conclusions des organes de surveillance.

Pour les activités à caractère général, leur impact s'évalue à l'ampleur des changements qui se produisent à un niveau global, que ce soit en terme d'élaboration de nouveaux mécanismes ou standards ou dans la prise en compte des préoccupations exprimées par l'OMCT par les mécanismes régionaux et internationaux de droits de l'homme.

*“ C'est un projet fort utile parce qu'il participe non seulement de la professionnalisation de nos ONG dans des domaines spécifiques des droits humains (homme, femmes, enfants), mais aussi et surtout de la formation des membres des ONG qui participent à la session, à la compréhension des mécanismes Onusiens des droits humains. (...) Nous voudrions remercier tout le personnel de l'OMCT pour tout le soutien et toutes les facilités dont nous avons bénéficié tout au long de notre séjour, pour la qualité du travail présenté et de la coordination de toute l'équipe. ”*

**Message d'une organisation béninoise de défense des droits de l'enfant ayant participé à la présentation du rapport alternatif sur le Bénin au Comité des droits de l'homme des Nations Unies en octobre 2004.**

*“ Notre Forum se félicite de la qualité de l'accueil et de l'organisation du séjour de ses membres, lesquels ont pu, ainsi, atteindre les objectifs essentiels (...). Par votre contribution, vous avez permis que ce CERD soit une victoire historique pour les militants de la légalité, de l'égalité et de l'espoir en Mauritanie. ”*

**Message adressé à l'OMCT et à la FIDH par une coalition d'organisations mauritaniennes suite à la présentation du rapport alternatif au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies en juillet 2004.**





## Les programmes de l'OMCT

### Campagnes d'urgence

Utilisant des techniques de communication de pointe, le programme Campagnes d'urgence de l'OMCT a pour objectif de réagir, dans les plus brefs délais, à des cas de torture et autres formes de violence survenant partout dans le monde par la diffusion d'appels urgents, distribués à des destinataires ciblés (instances intergouvernementales, organisations spécialisées, particuliers, etc.) Ce programme repose sur l'information soumise par les organisations membres du réseau SOS-Torture et vise, au travers de campagnes internationales de solidarité, à venir en aide aux victimes et à poursuivre les responsables de violations des droits de l'homme. Ses interlocuteurs privilégiés au sein du système des Nations Unies sont les Rapporteurs et Représentants spéciaux et les Groupes de travail, dont la tâche consiste à assurer une réaction rapide suite à des dénonciations fiables.

### Suivi des engagements internationaux des Etats

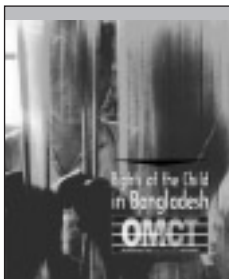
Le programme Suivi des engagements internationaux des Etats complète le programme Campagnes d'urgence, en ce qu'il facilite l'accès des victimes et des ONG locales aux mécanismes intergouvernementaux luttant contre la torture. Ce programme a pour objectif de fournir un soutien légal et pratique aux victimes et aux ONG désireuses de participer aux différentes procédures des organes spécialisés, tels que le Comité contre la torture et le Comité des droits de l'homme des Nations Unies.

### Assistance d'urgence aux victimes de la torture

L'OMCT est aujourd'hui la seule organisation non gouvernementale internationale à fournir directement aux femmes, hommes et enfants victimes de la torture sur le terrain, la première assistance juridique, médicale et/ou sociale indispensable. Grâce au réseau SOS-Torture, l'OMCT est à même d'identifier et de vérifier les demandes d'assistance d'urgence et d'octroyer – à moindre coût et dans un délai très bref – l'assistance nécessaire.

### Programme Droits de l'enfant

Depuis sa création, l'OMCT a documenté un nombre croissant de dénonciations faisant état de graves violations à l'égard des enfants. Le réseau SOS-Torture a demandé qu'un programme soit mis en place pour assurer une protection renforcée contre la torture et toute autre forme de violence. Presque tous les Etats du monde ont reconnu cette réalité en ratifiant la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée le 20 novembre 1989. Le programme Droits de l'enfant vise à ce que ces droits soient non seulement reconnus en théorie, mais aussi appliqués en pratique.





## Programme Violence contre les femmes

La torture et les autres formes de violence sont souvent dirigées contre les femmes en raison notamment de la position inférieure qu'elles continuent d'occuper dans de très nombreuses sociétés. Le viol, les sévices et humiliations sexuelles - très répandus dans de nombreux centres de détention particulièrement lors de conflits internes - affectent majoritairement les femmes et sont très souvent occultés. Il en va de même de certaines formes de violence domestique. Le Programme Violence contre les femmes a pour objectif de sensibiliser, tant les membres du réseau SOS-Torture que les mécanismes des Nations Unies, à la problématique de la violence contre les femmes, et d'agir au nom des victimes de cette violence.

## Programme Défenseurs des droits de l'homme

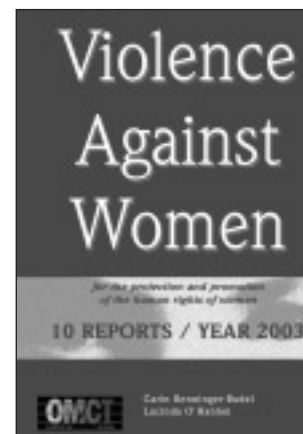
En raison de leur engagement, les défenseurs des droits de l'homme – avocats, organisations non gouvernementales, syndicats et autres – sont une cible privilégiée de la répression dans de nombreux régimes. Depuis sa création, l'OMCT dénonce les actes commis contre les défenseurs. En 1997, elle s'est associée à la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) pour créer l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme. L'Observatoire intervient à travers un système d'alerte et par des missions sur le terrain. Son travail repose sur la collaboration avec des organisations non gouvernementales nationales, régionales et internationales.

## Programme Droits économiques, sociaux et culturels

Par la réalisation de ce programme, l'OMCT entend contribuer à l'éradication de la torture et toute autre forme de violence en identifiant et en remédiant aux obstacles socio-économiques entravant une protection absolue contre ces actes. L'affaiblissement de la capacité régulatrice de l'Etat résultant d'une libéralisation outrancière et les disparités croissantes dans la répartition des revenus, auxquels vient s'ajouter l'influence grandissante d'acteurs non étatiques sur le respect des droits de l'homme, soulignent le besoin pressant de prendre en compte le contexte socio-économique actuel, tout en soutenant les victimes de violations des droits économiques, sociaux et culturels.

“ *It was a very interesting and enriching experience (...) to work in coordination with OMCT in the elaboration of the alternative report. It was the first time we did such a piece of work, in collaboration with an European NGO, which enabled us to directly come in contact with one of the official bodies of the UN, namely the CAT.* ”

**Message d'une organisation chilienne ayant participé à la présentation du rapport alternatif sur le Chili au Comité contre la torture des Nations Unies en mai 2004.**





## OMCT-Europe

Le bureau européen de l'OMCT a pour mission de plaider en faveur d'une politique européenne des droits de l'homme plus cohérente et plus efficace, ce qui signifie non seulement une intégration effective des normes de droits de l'homme sur le plan interne, mais également l'instauration d'un système de contrôle externe des activités et mesures adoptées par l'Union Européenne (UE). Cela signifie également que soit instaurée une véritable cohérence entre les principes juridiques proclamés par l'UE et sa politique extérieure.

En 2004 l'OMCT-Europe a poursuivi son effort sur des thèmes liés aux activités du Secrétariat international de l'OMCT et pris des initiatives sur des questions thématiques ou géographiques d'actualité.

- A travers la Newsletter hebdomadaire et autres 'briefing papers', l'OMCT-Europe tient informé le Secrétariat international, et à travers lui le réseau SOS-Torture, sur les politiques et réunions des institutions européennes dans les domaines relevant du mandat de l'organisation. Cela permet ensuite à l'OMCT de contribuer dans les meilleurs délais aux débats et initiatives au sein des Institutions européennes (Commission, Conseil et Parlement européens) ainsi qu'au Groupement Droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Le Secrétariat de l'OMCT-Europe maintient par ailleurs des contacts étroits avec les personnes-clés de ces institutions, ainsi qu'avec les députés sensibles aux préoccupations de l'OMCT.
- L'OMCT est ainsi également en mesure de participer étroitement à la mise en place et/ou l'évaluation des instruments de l'UE censés assurer l'intégration des normes de droits de

l'homme dans les politiques européennes, tels que les Lignes directrices (ou Orientations) et les clauses droits de l'homme des accords bilatéraux et régionaux. Ce fut notamment le cas en 2004 par une participation active à l'élaboration et à la mise en œuvre des nouvelles Lignes Directrices sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, sous Présidences irlandaise et hollandaise, ainsi que par des contributions écrites et orales à l'évaluation interne menée par le Conseil sur les Orientations relatives à la lutte contre la torture dans les pays tiers.

- Enfin, l'OMCT-Europe a participé au nom du Secrétariat international à diverses initiatives géographiques par exemple sur le Togo, l'Inde, la Colombie, la Russie/Tchéquie.
- L'OMCT-Europe a été également particulièrement vigilante quant aux engagements financiers de l'UE en faveur de la promotion des droits de l'homme ; l'année 2004 ayant vu, en sus du budget annuel 2005, l'adoption d'un nouveau document de programmation 2005-2006 pour l'Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEEDH), mais aussi l'ouverture des débats en ce qui concerne les perspectives financières de l'UE à partir de 2007.
- De plus, dans le cadre de son rôle de mise en œuvre du mandat de l'OMCT au niveau européen, l'OMCT-Europe a notamment soumis un rapport au réseau européen d'experts indépendants en matière de droits fondamentaux, rapport visant à rappelez la jurisprudence et les avancées en matière d'interprétation de la définition de la torture, et mène également depuis janvier 2004 un projet de renforcement de la société civile, et plus particulièrement des ONG de défense des droits de l'homme, en Ouzbékistan.

## Publications et rapports 2004

### Programme Droits de l'enfant

#### RAPPORTS ALTERNATIFS SOUMIS AU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES :

- **Droits de l'enfant au Pakistan** - soumis en 2003, publié en 2004 en anglais
- **Droits de l'enfant à Madagascar** - soumis en 2003, publié en 2004 en anglais
- **Droits de l'enfant en Géorgie** - soumis en 2003, publié en 2004 en anglais
- **Droits de l'enfant au Bangladesh** - soumis en 2003, publié en 2004 en anglais
- **Droits de l'enfant au Kirghizistan** - soumis en 2004, publication prévue en 2005
- **Droits de l'enfant au Nigeria** - soumis en 2004, publication prévue en 2005
- **Droits de l'enfant au Bolivie** - soumis en 2004, publication prévue en 2005
- **Droits de l'enfant au Philippines** - soumis en 2004, publication prévue en 2005

### Programme Violence contre les femmes

- **Violence contre les femmes pour la protection et la promotion des droits fondamentaux des femmes - 10 rapports / Année 2003** - disponible en français, anglais et espagnol, publié en 2004

#### RAPPORT ALTERNATIF SOUMIS AU COMITÉ DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS DES NATIONS UNIES :

- **Violence contre les femmes en Azerbaïdjan** – disponible en anglais, soumis en 2004, publication prévue en 2005

### Programme Défenseurs des Droits de l'Homme / Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme

#### RAPPORT ANNUEL :

- **Les Défenseurs des droits de l'Homme à l'épreuve du tout-sécuritaire. Rapport annuel 2003** - publié en mars 2004, en français, en anglais et en espagnol

#### RAPPORTS DE MISSION :

- **Brésil : Le procès des commanditaires de l'assassinat de João Canuto de Oliveira. Les sans-terre et leurs défenseurs dans l'Etat du Pará** - publié en février 2004, en français et en portugais
- **2003 : Répression systématique des défenseurs des droits de l'Homme au Zimbabwe** - publié en février 2004, en anglais et en français
- **Israël / Territoires Palestiniens Occupés : Des ponts à la place de murs. Conditions et défis auxquels sont confrontés les défenseurs des droits de l'Homme dans l'exercice de leurs activités** - publié en mars 2004, en anglais
- **Bélarus : La société civile indépendante "en liquidation"** - publié en avril 2004, en anglais et en français
- **Russie : Les défenseurs des droits de l'Homme face à la "dictature de la loi"** - publié en septembre 2004, en anglais et en français
- **Népal. Une situation dramatique : les défenseurs des droits de l'Homme de plus en plus victimes du conflit armé interne** - publication au cours du premier semestre 2005, en anglais et en français
- **Bolivie** - publication au cours du premier semestre 2005, en espagnol et en anglais

## Suivi des engagements internationaux des États (dans le cadre du projet Prévention de la Torture)

### RAPPORTS ALTERNATIFS SOUMIS AU COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES :

- **Violence étatique aux Philippines** - soumis en octobre 2003, publié en 2004, en anglais et en filipino/tagalog
- **Violence étatique au Sri Lanka** - soumis en octobre 2003, publié en 2004, en anglais et shingala
- **Violence étatique en Serbie-Monténégro** - soumis en juillet 2004, publié en 2004, en anglais et serbe
- **Violence étatique au Bénin** - soumis en octobre 2004, publication prévue en 2005, en anglais et français

### RAPPORTS ALTERNATIFS SOUMIS AU COMITÉ CONTRE LA TORTURE DES NATIONS UNIES :

- **Violence étatique au Maroc** - soumis en novembre 2003, publié en 2004, en anglais et en français
- **Violence étatique en Colombie** - soumis en novembre 2003, publié en 2004, en anglais en en espagnol
- **Violence étatique au Chili** - soumis en mai 2004, publié en 2004, en anglais et espagnol
- **Violence étatique en Grèce** - soumis en novembre 2004, publication prévue en 2005, en anglais et en grec

## Autres publications conjointes

- **Juntos Contra la Tortura – Colombia** - publication conjointe (MINGA, Corp. AVRE, REINICIAR, CCJ, CSPP, DNI, Terre des Hommes et OMCT, publié en espagnol, février 2004
- **Rapport alternatif sur la situation des droits de l'homme en Mauritanie** - publication conjointe (Forum des Organisations Nationales de défense des droits de l'homme (FONADH), FIDH et OMCT), soumis au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies en juillet 2004, non publié mais disponible sur le site [www.omct.org](http://www.omct.org)

## OMCT-Europe

- **Draft informal joint comments on the “provisional draft non-paper: Programming European Commission funding activities to promote human rights and democratisation in third countries in 2005 and 2006”**, Human Rights and Democracy Network janvier 2004
- **Lettre conjointe au Parlement Européen sur le budget 2005**, AI-CICC-FIDH-OMCT-OSI, 16 août 2004
- **IDSN, OMCT and FIDH Position in response to the European Union's Communication from the Commission to the Council, the European Parliament and the European Economic and Social Committee entitled “An EU-India Strategic Partnership”**, 31 août 2004 + joint media release: **EU-India Summit: Human Rights must be on the agenda!**
- **Interpretation of the definition of torture or cruel, inhuman and degrading treatment or punishment in the light of European and international case law, the need to preserve legal and jurisprudential evolutions and acquis**, rapport soumis au Réseau d'Experts indépendants de l'UE sur les droits fondamentaux, 30 octobre 2004
- **Implementation of the EU Guidelines on Torture: Food for Thoughts for a Comprehensive Approach**, OMCT Paper to the COHOM (EU Council Working Group on Human Rights), 17 novembre 2004
- **Open Letter to the European Commission, the European Council and the European Parliament, on the EU Human Rights and democracy support during the Financial Perspective 2007-2013**, AI-CICC-FIDH-OMCT-OSI, 13 décembre 2004

## Conseil exécutif

### Présidente

Elisabeth Reusse-Decrey

### Vice-présidents

Olivier Mach

Denis von der Weid

### Trésorier

José Domingo Dougan Beaca

### Membres

Catherine Fauchier-Magnan

José Figueiredo

Alphonse MacDonald

Florence Notter

Pascal O'Neill

Christine Sayegh

Katherine Shiraishi

## Assemblée des délégués

### Afrique

Madeleine Afite, *Cameroun*

Innocent Chukwuma, *Nigeria*

Aminata Dieye, *Sénégal*

Osman Hummada, *Soudan*

Guillaume Ngefa, *République démocratique du Congo*

### Amérique latine

Helio Bicudo, *Brésil*

Alberto Leon Gomez, *Colombie*

Ernesto Alayza Mujica, *Pérou*

Alicia Perez Duarte, *Mexique*

### Amérique du nord

Al Bronstein, *Etats-Unis*

### Asie

Joseph Gathia, *Inde*

Sanjeewa Liyanage, *Chine (Hong Kong)*

Ravi Nair, *Inde*

Elisabeth P. Protacio, *Philippines*

Khalida Salimi, *Pakistan*

### Europe

Panayote Elias Dimitras, *Grèce*

Nazmi Gür, *Turquie*

Hélène Jaffe, *France*

Tinatin Khidasheli, *Georgie*

Frauke Seidensticker, *Allemagne*

### Moyen Orient et Maghreb

Mohammad Abu-Harthieh, *Palestine*

Hasan Moosa, *Bahreïn*

Radhia Nasraoui, *Tunisie*

Lea Tsemel, *Israël*

## Conseil consultatif

Susanna Agnelli

Francis Blanchard

Edouard Brunner

Bernard Comby

Hans Danelius

Leandro Despouy

Alexis Dipanda Mouelle

Toine van Dongen

Asbjorn Eide

Kurt Furgler

Konrad Ginther

Fritz Honegger

Peter Jankovitsch

Louis Joinet

Lea Levin

Bent Sorensen

Rodolfo Stavenhagen

Desmond Tutu

Liliane Uchtenhagen

Simone Veil

Jacques Vernet

Joseph Voyame

Amos Wako

Laurie Wisberg



## Comité d'organisation

Carole Argand  
Inès Brunschwig-Mirabaud  
Muriel Delaye  
Hélène Durand-Ballivet  
Agnès Geyres  
Monica Elisa Koch  
Brigitte Lescure  
Sibylle Montier  
Béatrice Natural  
Anny Noels  
Florence Notter  
Pascal O'Neill  
François-Régis de la Renaudière  
Brigitte Rivoire

## Fondation de l'OMCT

### Présidente

Florence Notter

### Membres

Jean Bona  
Olivier Mach  
Antoine Maurice  
François-Michel Ormond  
Elisabeth Reusse-Decrey  
Pierre de Senarclens

## Secrétariat international

### Directeur

Eric Sottas

### Directrice adjointe

Anne-Laurence Lacroix

### Administration

Annik Malburet  
Daniel Nufer  
Kifle Araia

### Programme Campagnes d'urgence

Julia Double, *responsable*  
Clemencia Devia Suarez

### Programme Assistance d'urgence aux victimes de la torture

Anne-Laurence Lacroix, *responsable*

### Programme Violence contre les femmes

Carin Benninger-Budel, *responsable*  
Alexandra Kossin

### Programme Procédures spéciales

Patrick Mützenberg, *responsable*  
Boris Wijkström, *conseiller juridique principal*  
Leonor Vilás Costa, *conseillère juridique adjointe*

### Programme Droits de l'enfant

Cécile Trochu, *responsable*

### Programme Droits économiques, sociaux et culturels

Tom McCarthy, *responsable*

### Programme Défenseurs des droits de l'homme

Mariana Duarte, *chargée de mission*  
Delphine Reculeau, *chargée de mission*

### Informatique

Alain Gross

### Site Internet

Sébastien Courvoisier

### Comptabilité

Marc Aebersold, *Société NDC*

**MARCEL LAUPER - EXPERT COMPTABLE  - GENÈVE**

RAPPORT du vérificateur des comptes  
à l'attention du Conseil exécutif de

L'ORGANISATION MONDIALE CONTRE LA TORTURE - SOS-TORTURE

Conformément au mandat que votre Conseil a bien voulu nous confier, nous avons vérifié les comptes annuels 2004 arrêtés au 31 décembre 2004.


Nous avons constaté la concordance de l'état de fortune et du compte de dépenses et recettes avec la comptabilité tenue avec exactitude.

L'exercice dégage un excédent de dépenses de CHF 186'970.15 portant le déficit à fin décembre à CHF 241'942.95.

Bien que l'ensemble des engagements envers les tiers de CHF 1'532.302.58 est couvert par le trésorerie, votre Conseil doit prendre les mesures pour que le déficit soit résorbé au cours de l'exercice 2005.

En conclusion, nous proposons donc l'approbation des comptes qui vous sont soumis.

L'organe de révision :



Genève, le 11 février 2005

ANNEXE I : État de fortune au 31 décembre 2004

ANNEXE II : Compte de recettes et dépenses 2004

Comme chaque année, l'OMCT publie dans le présent document, le rapport du vérificateur des comptes à l'intention du Conseil exécutif ainsi qu'un compte succinct de dépenses et recettes de l'exercice écoulé. De plus, cette année, on trouvera un rapport d'audit de la société PriceWaterhouseCoopers SA qui confirme, à partir d'un examen en profondeur de l'exercice 2003, la bonne gestion de l'organisation.

## Annexe 1

### ETAT DE FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 2004

<b>ACTIF</b>	CHF
Caisses	4'428.52
Compte de chèques postaux	20'783.33
Banques	<u>1'525'420.89</u>
	1'550'632.74
Contributeurs	195'603.33
Frais payés d'avance	<u>46'841.81</u>
	<u>1'793'077.88</u>
<b>PASSIF</b>	
Subventions reçues d'avance	950'181.15
Créanciers	229'491.35
Frais échus	<u>352'630.08</u>
	1'532'302.58
Provision pour activités spécifiques	305'000.00
Recettes différées	<u>197'718.25</u>
	<u>2'035'020.83</u>
<b>DÉFICIT</b>	
Excédent des dépenses 2004	CHF 186'970.15
Déficit reporté	CHF 54'972.80
	<u><b>- 241'942.95</b></u>

**N.B.** Eu égard au déficit cumulé, le Conseil de l'OMCT a sollicité l'intervention exceptionnelle du Fonds de soutien - créé à la demande de la fondation Pro Victimis afin de gérer un don unique - pour couvrir ledit déficit. Cette demande a été acceptée le 18 février 2005 pour un montant de CHF 241'942,95.

## Annexe 2

### COMPTE DE DÉPENSES ET RECETTES AU 31 DÉCEMBRE 2004

<b>RECETTES</b>	2'447'327.33
Subvention fédérale	150'000.00
Cantons	4'000.00
Villes et communes	36'670.00
Subventions gouvernements européens	364'136.00
Subventions fondations & autres	43'414.33
Cotisations membres du réseau	12'383.80
Dons "Club des Cent"	152'210.00
Dons privés	123'933.90
Ventes bulletins & honoraires, événements spéciaux	204'268.61
Subventions Programme Victimes	209'370.76
Subventions Programme Enfants	51'559.98
Subventions Programme Femmes	75'472.82
Subventions Programme Défenseurs des droits de l'homme	220'352.50
Subventions Programme Démocratisation (DESC)	215'796.91
Subventions Programme Procédures spéciales	457'788.92
Subventions Programme Campagnes d'urgence	38'490.00
Contribution exceptionnelle (Pro Victimis) - Coût d'audit	87'478.80
<b>DÉPENSES</b>	- 2'637'476.20
Extensions & Développement du réseau	125'767.90
Soirées de gala & divers	30'394.93
Programme Victimes	209'369.90
Programme Enfants	159'490.04
Programme Femmes	205'165.24
Programme Défenseurs des droits de l'homme	306'829.87
Programme Démocratisation (DESC)	378'592.56
Programme Procédures spéciales	652'057.47
Programme Campagnes d'urgence	152'996.51
Programme Formation	11'614.63
Programme Promotion	198'988.08
Événements spéciaux & imprévisibles	79'011.21
Coût d'audit	127'197.86
<b>RÉSULTATS AVANT INTÉRÊTS CRÉANCIERS ET AUTRES PRODUITS</b>	- 190'148.87
<b>INTÉRÊTS CRÉANCIERS ET AUTRES PRODUITS</b>	3'178.72
Intérêts créanciers	2'016.59
Autres produits	1'162.13
<b>EXCÉDENT DES DÉPENSES</b>	- 186'970.15

Genève, le 8 février 2005



**Compte rendu de l'examen des états financiers de l'OMCT pour l'exercice 2003**

A l'attention de la Présidence.

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen des états financiers de votre organisation pour l'exercice 2003 et, outre la documentation, avons interrogé de nombreuses personnes (collaborateurs de l'organisation et membres de ses organes).

En procédant à des analyses et à des examens par sondage, nous avons vérifié le bilan et le compte de recettes et dépenses 2003. Selon notre appréciation, il n'a pas été constaté d'irrégularité dans la comptabilité financière (bilan, recettes et dépenses par nature). Nous constatons par ailleurs que les fonds sollicités par l'OMCT sont bien utilisés pour l'accomplissement de la mission prévue par ses statuts.

A toutes fins utiles, nous nous permettons toutefois de suggérer quelques mesures pour améliorer la présentation des dépenses dans la comptabilité, ceci en vue de :

- documenter et régler l'allocation des charges dans les programmes par le biais des clés de répartition
- montrer les coûts de structure (frais administratifs) dans les charges de chaque programme.

Le présent compte rendu a été établi en toute bonne foi sur la base des documents qui ont été mis à notre disposition. Nous faisons les réserves d'usage pour le cas où des faits ou documents n'auraient pas été portés à notre connaissance.

PricewaterhouseCoopers SA



Jean-Pierre Gallay  
Associé



Charles Bill  
Senior Manager

Genève, le 22 octobre 2004

Annexes:  
- Etats financiers 2003 (bilan, compte de recettes et dépenses) selon publication de l'OMCT

## Annexe 1

### ETAT DE FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 2003

<u>ACTIF</u>	CHF
Caisses	5'795.40
Compte de chèques postaux	16'916.42
Banques	<u>1'184'586.36</u>
	1'207'298.18
Contributeurs	164'070.25
Frais payés d'avance	<u>68'665.46</u>
	<u>1'440'033.89</u>
<u>PASSIF</u>	
Créancier	49'949.25
Frais échus	<u>455'447.57</u>
	505'396.82
Provision pour activités spécifiques	325'000.00
Recettes différées	<u>664'609.87</u>
	<u>1'495'006.69</u>
<u>DÉFICIT NET</u>	
Excédent des dépenses 2003	CHF 57'714.35
Solde reporté	CHF (2'741.55)
	<u><b>- 54'972,80</b></u>

## Annexe 2

### COMPTE DE DÉPENSES ET RECETTES AU 31 DÉCEMBRE 2003

<b>RECETTES</b>	2'794'145.89
Subvention fédérale	150'000.00
Canton de Genève	150'000.00
Ville de Genève	18'000.00
Autres cantons	4'000.00
Autres communes	19'650.00
Subventions gouvernements européens	395'994.67
Subventions fondations & autres	44'265.00
Cotisations membres du réseau	9'950.08
Dons "Club des Cent"	78'308.80
Dons privés	23'825.85
Ventes bulletins & honoraires, événements spéciaux	223'950.86
Subventions Programme Victimes	174'789.82
Subventions Programme Enfants	112'730.56
Subventions Programme Femmes	373'215.67
Subventions Programme Défenseurs des droits de l'homme	208'223.63
Subvention Programme Démocratisation (DESC)	137'758.93
Subvention Programme Procédures spéciales	279'157.17
Subventions Programme Campagnes d'urgence	380'703.40
Subventions Programme Formation	9'621.45
<b>DÉPENSES</b>	-2'869'884.57
Extensions & Développement du réseau	176'388.04
Soirées de gala & divers	19'183.76
Programme Victimes	246'471.42
Programme Enfants	244'695.65
Programme Femmes	467'160.79
Programme Défenseurs des droits de l'homme	301'774.60
Programme Démocratisation (DESC)	371'247.52
Programme Procédures spéciales	399'162.93
Programme Campagnes d'urgence	397'217.10
Programme Formation	28'009.16
Programme Racisme	0.00
Programme Promotion	93'026.73
Événements spéciaux & imprévisibles	125'546.87
<b>RÉSULTATS AVANT INTÉRÊTS CRÉANCIERS ET AUTRES PRODUITS</b>	- 75'738.68
<b>INTÉRÊTS CRÉANCIERS ET AUTRES PRODUITS</b>	18'024.33
Intérêts créanciers	14'286.95
Autres produits	3'737.38
<b>EXCÉDENT DES DÉPENSES</b>	- 57'714.35